

## NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2024

**Résumé** : Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, les grandes lignes du rapport d'orientation budgétaire ont été débattues lors du conseil municipal du 7 décembre 2023, il s'agit donc dans le cadre de cette délibération, de procéder au vote du budget primitif 2024.

Celui-ci est l'outil au service du projet municipal, il doit, malgré l'environnement financier et les contraintes budgétaires de la période, refléter les grandes priorités arrêtées par l'équipe municipale et les engagements pris auprès des Courdimanchois.

### 1) LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

S'il autorise la consommation de crédits par les services municipaux pour la mise en œuvre des actions communales, le budget primitif est aussi un acte prévisionnel, avec son corpus de dépenses non maîtrisables et les aléas d'exécution dont il faut néanmoins prévoir et anticiper la réalisation.

Le budget 2024 est marqué par une évolution des charges de fonctionnement due à l'inflation des prix sur les produits de consommation et les dépenses liées à l'énergie (+ 3,9% pour l'année 2024) et par une augmentation du montant de la masse salariale (5 points d'indice et augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Pour répondre aux obligations réglementaires de l'instruction M57, une enveloppe de 327 K€ est prévue en autofinancement. Cet autofinancement résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Il permet d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette (obligation réglementaire) et, pour le surplus, de financer les dépenses d'équipement propres. Budgétairement, l'autofinancement se traduit par des opérations d'ordre de section à section. C'est un indicateur observé par les banques pour analyser la santé financière de la collectivité.

La section d'investissement intègre, quant à elle, les grands projets de l'année (La phase 1 de la réhabilitation de la Ferme Cavan, la végétalisation de la cour d'école des Croizettes et l'aménagement des espaces extérieurs jouxtant le parking des Croizettes).

### 2) LES PRIORITES DU BUDGET

Les priorités du mandat sont confortées : L'exercice sera marqué par une volonté renforcée de l'équipe municipale de garantir aux Courdimanchois des services publics de qualité, d'améliorer leur cadre de vie, de soutenir les associations en sanctuarisant l'enveloppe budgétaire en dépit de l'inflation impactant les coûts de l'énergie et de promouvoir l'engagement des jeunes au travers de la création du budget participatif, de consolider enfin les projets du centre social qui permettront de poursuivre l'animation sur le territoire communal. Ce budget permettra en outre de porter une politique culturelle ambitieuse et offrir ainsi à tous les habitants des animations et événements culturels riches et variés. Ce Budget permettra enfin de préparer l'avenir de Courdimanche en parachevant le développement de la ville par la mise en œuvre et finalisation de programmes structurants.

### 3) LE DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION ET SES MODALITÉS D'EXÉCUTION

Le budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	7 740 346,12 €
-----------------------------	----------------

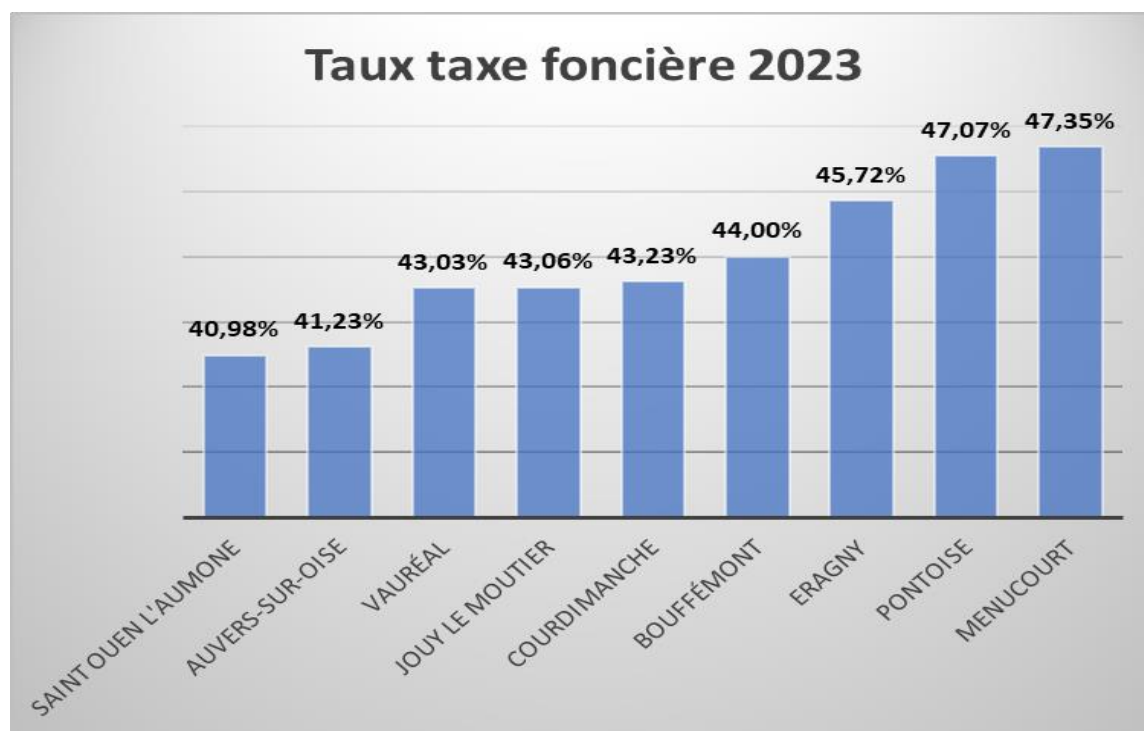
Section d'investissement :	2 724 328,36 €
Total	10 464 674,48 €

## **A/ LE MAINTIEN DE GRANDS EQUILIBRES MARQUEURS DE L'ACTION MUNICIPALE**

### **1/ La fiscalité directe**

La municipalité après avoir étudié différents scénarios, a voté l'augmentation du taux de la taxe foncière de 5 points lors de son conseil municipal du 06 avril 2023 pour l'année 2023, générant ainsi une augmentation des recettes fiscales d'un montant de 529 654 € (soit un taux de 43,23%). A titre indicatif, d'autres communes de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ont également revalorisé leur taux de taxe foncière en 2023, tel que Menucourt (+2,2%), Pontoise (+5%) ou Bouffémont (+2%).

Zoom sur la taxe foncière :

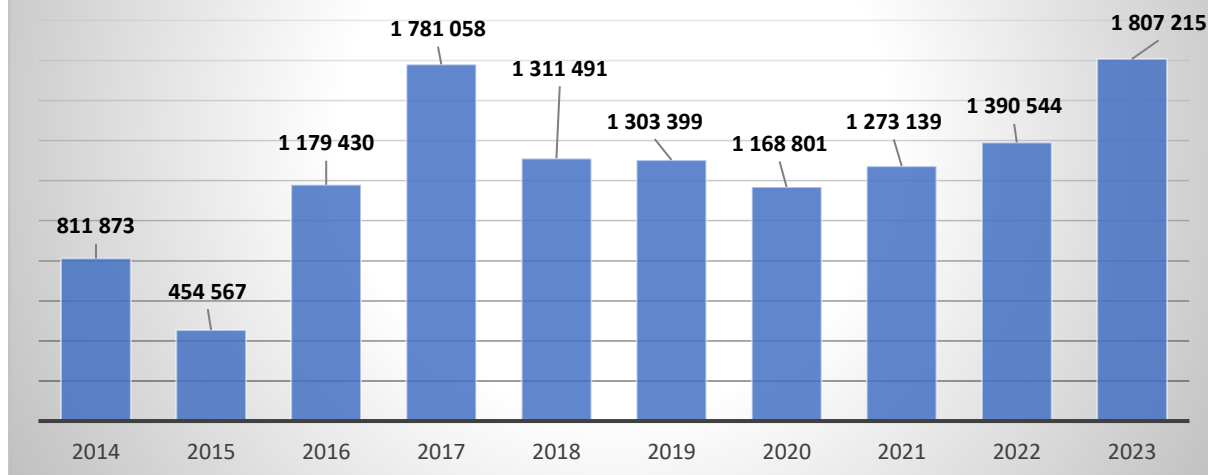


### **2/ Le maintien d'un excédent de fonctionnement favorable**

Dans la mesure où les comptes de l'exercice 2023 ne sont toujours pas arrêtés entre le comptable public et l'ordonnateur, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 n'est pas encore défini officiellement. Néanmoins, il est estimé à environ 470 K€.

Ce résultat cumulé à l'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures générera un montant de 2.285 K€ à affecter et à intégrer au BS 2024.

## Focus sur l'excédent de fonctionnement reporté Période 2014-2023



### 3/ Le recours à l'emprunt

L'encours de la dette communale s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 3.387 k€.

Les frais financiers sont estimés à 29.982 € en 2024, contre 27.806 € en 2023.

A noter qu'un emprunt d'équilibre à hauteur de 857 K€ a été positionné pour équilibrer le projet du BP 2024 mais ne sera pas réalisé ; il sera neutralisé au BS 2024 lors de l'intégration du résultat de l'exercice 2023.

### **B/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – 7 740 346,12 €**

#### **1/ Les recettes de fonctionnement**

##### **a/ Présentation globale par chapitres des recettes de fonctionnement**

	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé prévisionnel 2023	BP 2024
013 - Atténuation de charge	107 247 €	40 000 €	64 899 €	60 000 €
70 - Produit des services	772 904 €	732 300 €	758 143 €	718 258 €
73 - Impôts et taxes	5 154 751 €	5 208 535 €	5 873 785 €	5 842 876 €
74 - Dotations et participation	1 261 833 €	1 007 175 €	1 346 371 €	1 104 712 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 051 €	8 256 €	53 897 €	12 000 €
<b>Total des produits de gestion courante</b>	<b>7 306 786 €</b>	<b>6 996 266 €</b>	<b>8 097 095 €</b>	<b>7 737 846 €</b>
76 - Produits financiers	55 €	0 €	0 €	
77 - Produits exceptionnels	425 576 €	0 €	14 330 €	
78 - Reprise sur provisions	0 €	0 €	0 €	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 732 417 €</b>	<b>6 996 266 €</b>	<b>8 111 425 €</b>	<b>7 737 846 €</b>

042 - Opération d'ordre transfert entre sections	183 194 €	2 500 €	2 977 €	2 500 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>183 194 €</b>	<b>2 500 €</b>	<b>2 977 €</b>	<b>2 500 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 390 544 €	0 €	1 807 215 €	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>9 306 155 €</b>	<b>6 998 766 €</b>	<b>9 921 617 €</b>	<b>7 740 346 €</b>

Le tableau ci-dessus doit être considéré, pour l'année 2023, comme prévisionnel, un certain nombre de recettes étant en cours de prise en charge par le Comptable Public.

Les recettes réelles de fonctionnement du BP 2024 augmentent de 10,60 % par rapport au BP 2023, principalement sur le produit de la fiscalité directe (taxe sur le foncier bâti).

La prévision budgétaire des recettes est basée par mesure de prudence sur la fréquentation des activités périscolaires, d'accueils de loisirs et de la restauration scolaire observée en 2023.

## b/ Présentation détaillée par chapitre

### Chapitre 013 – Les atténuations de charges

Ce chapitre comprend notamment, le reversement des rémunérations des agents en congés maladie par les organismes sociaux ou notre assureur statutaire.

	BP 2023	Réalisé prévisionnel 2023	BP 2024
<b>013 – Atténuations de charges</b>	<b>40 000 €</b>	<b>64 899 €</b>	<b>60 000 €</b>
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	40 000 €	64 899 €	60 000 €

### Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé prévisionnel 2023	BP 2024
<b>70 - Produits des services</b>	<b>772 904 €</b>	<b>732 300 €</b>	<b>758 143 €</b>	<b>718 258 €</b>
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	156 646 €	145 400 €	150 861 €	155 850 €
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	517 473 €	490 000 €	512 833 €	451 300 €
70311 - Concessions cimetière	624 €	0 €	1 758 €	1 200 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	5 837 €	5 400 €	3 389 €	11 200 €
70875 - Remboursement de frais par communes membres GFP de rattachement	1 378 €	3 500 €	0 €	10 708 €
70876 - Remboursement de frais par GFP de rattachement	0 €	0 €	7 000 €	7 000 €
70873 - Remboursement de frais par les C.C.A.S.	76 946 €	81 000 €	82 303 €	81 000 €
70878 - Remboursement de frais d'autres redevables	14 000 €	7 000 €	0 €	0 €

Les recettes liées aux services périscolaires ont été réajustés à hauteur du réalisé observé en 2023.

### Chapitre 73 – Les impôts et taxes

	BP 2023	Réalisé prévisionnel 2023	BP 2024
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>5 208 535 €</b>	<b>5 873 785 €</b>	<b>5 842 876 €</b>
73132 - Taxe sur les pylônes électriques	43 515 €	44 752 €	43 515 €
73141 - Taxe sur la conso. finale d'électricité	100 000 €	156 827 €	130 000 €
73123 - Taxe com. Add. droit mut ou pub foncière	310 000 €	293 346 €	300 000 €
73111 - Impôts directs locaux	3 412 020 €	3 959 427 €	3 986 426 €
73211 - Attribution de compensation	1 340 000 €	1 340 437 €	1 340 437 €
73331 - Communes (FRSRIF)	0 €	78 996 €	39 498 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	3 000 €	0 €	3 000 €

Au BP 2024, le chapitre 73 tient compte de l'évolution du taux de la taxe foncière votée en 2023 et également de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales pour l'année 2024.

L'attribution de compensation versée par la CACP est stable.

Les droits de mutations sont en légère baisse par rapport au BP 2023. Ils sont réajustés pour le BP 2024 à hauteur de 300 000 €.

La taxe sur l'électricité est en hausse par rapport au BP 2023. Le réalisé 2023 reste une estimation dans l'attente de la clôture de l'exercice. Cette recette est calculée en fonction du volume d'électricité consommée sur le territoire communal.

En 2023, la commune de Courdimanche a bénéficié du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France au titre de l'année 2022 pour un montant de 78 996 €. Pour l'année 2024, il est difficile de savoir si la commune sera éligible à ce fonds mais à minima le montant reversé sera égal à 50% de l'année 2023 soit 39 498 € qui sont inscrit au BP 2024.

### Chapitre 74 – Les dotations et participations

	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé prévisionnel 2023	BP 2024
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>1 261 833 €</b>	<b>1 007 175 €</b>	<b>1 346 371 €</b>	<b>1 104 712 €</b>
74718 - Participations Etat	58 682 €	0 €	0 €	665 €
7411 - 74111 - Dotation Forfaitaire	209 775 €	209 775 €	210 516 €	210 516 €
7473 - Participation Départements	28 070 €	23 970 €	22 950 €	26 650 €
7478 - 747888 - Participations autres organismes	862 937 €	670 380 €	1 002 760 €	744 276 €
74121 - 741121 - Dotation de Solidarité Rurale	82 893 €	84 550 €	98 179 €	98 200 €
74832- 74836 - Attribution fonds départemental de la taxe professionnelle	9 377 €	14 000 €	4 688 €	9 500 €
74834 - 74833 - Etat - Compensation des exonérations des taxes foncières	7 188 €	2 000 €	4 640 €	2 500 €

74835 - Etat - Compensation des exonérations de taxe d'habitation	0 €	0 €	0 €	0 €
744 - FCTVA fonctionnement	2 911 €	2 500 €	2 638 €	0 €
7484 - Dotation de recensement	0 €	0 €	0 €	12 405 €

Les inscriptions budgétaires du chapitre 74 sont en légère augmentation par rapport au Budget Primitif 2023. Ces recettes restent une prévision dans l'attente des notifications des participations de la CAF concernant les activités périscolaires et de la petite enfance.

A noter qu'une participation de l'Etat (74718 et 7484) est prévue pour l'organisation des élections et une dotation pour le recensement de la population à hauteur de 13 070€.

### Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante

	BP 2023	Réalisé prévisionnel 2023	BP 2024
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>8 256 €</b>	<b>53 030 €</b>	<b>15 000 €</b>
752 - Revenus des immeubles	8 256 €	12 130 €	12 000 €
7588 - Autres produits divers de gestion courante		40 900 €	3 000 €

Les revenus des immeubles sont en augmentation par rapport au Budget Primitif 2023, l'ensemble des logements communaux étant désormais occupés.

### Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

	BP 2023	Réalisé prévisionnel 2023	BP 2024
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>0 €</b>	<b>14 330 €</b>	<b>0 €</b>
775 - Produits des cessions d'immobilisations		14 330 €	
773 - Mandats annulés			

*- Lors du passage de la M14 à la M57, certains articles sont renommés, voire subdivisés ; - la plupart des articles des chapitres 67 et 77 sont transférés aux chapitres 65 et 75. Certaines subdivisions des comptes 67 et 77 sont toutefois maintenues : \* les annulations de titres et de mandats sur exercices antérieurs (comptes 673 et 773) ; \* les opérations concernant les neutralisations d'amortissements, de provisions ou de dépréciations (comptes 6768, 7768) et les reprises de recettes d'investissement en section de fonctionnement (compte 777) ; 1 \* les opérations de cessions d'immobilisation avec transfert des plus ou moins-values en section d'investissement (comptes 675, 6761, 775 et 7761 uniquement au compte administratif).*

Ce chapitre reste difficile à estimer du fait des éventuels remboursements imprévisibles. L'article 7718 intègre, notamment, les écritures liées aux régularisations de rattachement. Les produits des

cessions apparaissent en réalisé à l'article 775 mais s'inscrivent au budget primitif en investissement au chapitre 024 (régularisés en recettes d'investissement par des écritures d'ordre).

## 2/ Les dépenses de fonctionnement

### a/ Présentation globale par chapitres des dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé prévisionnel 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	1 417 699 €	1 418 360 €	1 668 115 €	1 506 900 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 787 630 €	4 859 428 €	5 024 487 €	5 131 974 €
014 - Atténuation de produits	49 212 €	45 000 €	67 273 €	66 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	439 956 €	447 668 €	653 345 €	478 763 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>6 694 497 €</b>	<b>6 770 456 €</b>	<b>7 413 220 €</b>	<b>7 183 637 €</b>
66 - Charges financières	19 517 €	28 310 €	29 059 €	29 982 €
67 - Charges exceptionnelles	17 195 €		65 €	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 731 209 €</b>	<b>6 798 766 €</b>	<b>7 442 344 €</b>	<b>7 213 619 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement				326 727 €
042 – Opération d'ordre transfert entre sections	767 731 €	200 000 €	246 975 €	200 000 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>767 731 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>246 975 €</b>	<b>526 727 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 498 940 €</b>	<b>6 998 766 €</b>	<b>7 689 319 €</b>	<b>7 740 346 €</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement au BP 2024 sont en augmentation par rapport au réalisé prévisionnel 2023, compte-tenu de l'inflation, notamment, pour les charges à caractère général (011). Les charges de personnel sont en augmentation également suite à la décision de l'Etat d'augmenter l'ensemble des agents publics de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et du SMIC.

Les dépenses réalisées au chapitre 042 correspondent aux amortissements des biens d'équipements achetés en investissement. Cette dotation correspond à une enveloppe financière pour le renouvellement du matériel existant.

### b/ Présentation détaillée par chapitre

#### Chapitre 011 – Charges à caractère général

	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé prévisionnel 2023	BP 2024
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>1 417 699 €</b>	<b>1 418 360 €</b>	<b>1 668 115 €</b>	<b>1 506 900 €</b>

Le chapitre 011 est en augmentation par rapport au Budget Primitif 2023, notamment, au vu de l'évolution de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Le détail des dépenses du chapitre 011 est décrit sur la maquette du BP 2024 jointe à la présente note. Les postes de dépenses les plus significatifs sont mentionnés ci-dessous :

	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé prévisionnel 2023	BP 2024
60268 - Autres produits pharmaceutiques			53 €	
6042 - Achats de prestations de services	335 417 €	391 273 €	410 885 €	437 000 €
60611 - Eau et assainissement	26 940 €	17 500 €	36 217 €	18 000 €
60612 - Energie et électricité	264 063 €	290 460 €	406 651 €	290 100 €
60621 - Combustibles	117 €	120 €	170 €	200 €
60622 - Carburants	26 786 €	16 100 €	28 792 €	16 100 €
60623 - Alimentation	77 108 €	70 345 €	53 719 €	49 554 €
60624 - Produits de traitement	172 €	325 €	413 €	425 €
60628 - Autres fournitures non stockées	48 558 €	43 640 €	39 336 €	41 705 €
60631 - Fournitures d'entretien	20 256 €	20 700 €	25 936 €	27 190 €
60632 - Fournitures de petits équipements	38 132 €	38 853 €	36 913 €	37 106 €
60633 – Fournitures de voirie	4 565 €	2 500 €	1 920 €	2 500 €
60636 - Habillement et vêtements de travail	8 642 €	7 690 €	6 599 €	7 070 €
6064 - Fournitures administratives	4 895 €	4 520 €	4 356 €	4 350 €
6065 - Livres, disques, cassettes (biblio, médiathèque)	348 €	482 €	673 €	350 €
6067 - Fournitures scolaires	38 288 €	30 386 €	36 770 €	32 596 €
6068 - Autres matières et fournitures		40 €	43 €	40 €
611 - Contrats de prestations de services	109 576 €	94 990 €	143 626 €	89 409 €
6135 - Locations mobilières	24 537 €	23 012 €	25 689 €	23 776 €
614 - Charges locatives et de copropriété	106 €	250 €	513 €	1 000 €
61521 - Entretien terrains	18 270 €	14 700 €	9 734 €	27 500 €
615221 - Entretien bâtiments	26 338 €	15 000 €	13 315 €	10 000 €
615231 - Entretien voirie	4 234 €	5 000 €	4 100 €	5 000 €
61551 -Entretien matériels roulants	15 249 €	11 200 €	21 160 €	10 800 €
61558 – Entretien autres biens mobiliers	14 023 €	14 400 €	13 937 €	11 560 €
6156 - Maintenance	101 931 €	110 553 €	109 465 €	110 674 €
6161 - Assurance multirisques bâtiments	9 594 €	9 700 €	10 541 €	11 000 €
6168 - Primes d'assurance	20 241 €	20 140 €	20 801 €	32 700 €
617 – Etudes et recherches	4 500 €	5 500 €	141 €	
6182 - Documentation générale et technique	5 760 €	2 570 €	1 676 €	2 435 €
6184 - Versement organismes de formation	14 668 €	4 000 €	10 444 €	8 000 €
6185 - Frais de colloques et de séminaires			550 €	
6188 - Autres frais divers	119 €	470 €	119 €	480 €
6225 - Indemnités au comptable et régisseurs	1 818 €	2 000 €	1 439 €	2 000 €



6226 - Honoraires	7 080 €	5 300 €	29 197 €	9 600 €
6227 – Frais d’actes et de contentieux	4 217 €	900 €	4 120 €	3 500 €
6228 - Divers	240 €	1 000 €	50 €	3 550 €
6231 - Annonces et insertions	4 749 €	4 100 €	3 456 €	6 600 €
6232 - Fêtes et cérémonies			8 004 €	16 784 €
6234 - Réceptions		500 €	578 €	500 €
6236 – Catalogues et imprimés	25 378 €	25 640 €	20 551 €	24 080 €
6238 - Divers	42 €		800 €	
6247 - Transports collectifs	24 963 €	23 700 €	22 967 €	24 050 €
6251 - Voyages, déplacements et missions	379 €	450 €	2 062 €	3 650 €
6257 - Réceptions	517 €			
6261 - Frais d'affranchissements	15 963 €	15 000 €	14 000 €	12 500 €
6262 - Frais de télécommunications	1 854 €	2 127 €	2 339 €	2 824 €
627 - Services bancaires et assimilés	1 693 €	1 850 €	4 320 €	2 600 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	13 442 €	13 760 €	11 129 €	14 210 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	34 229 €	38 765 €	42 336 €	44 850 €
62875 - Remb. Frais aux communes membres du GFP	1 338 €	1 400 €	3 278 €	10 000 €
62876 - - Remb. Frais à un GFP de rattachement	2 575 €	933 €	4 807 €	933 €
62878 - Remb. Frais à d'autres organismes	1 068 €			
6288 - Autres services extérieurs	10 446 €	11 770 €	15 612 €	13 650 €
63512 - Taxes foncières	1 454 €	1 500 €	906 €	1 500 €
6355 - taxes et impôts sur les véhicules		345 €	45 €	
6358 - Autres droits	825 €	900 €	862 €	900 €

## Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé prévisionnel 2023	BP 2024
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>4 765 806 €</b>	<b>4 613 422 €</b>	<b>4 799 250 €</b>	<b>4 799 500 €</b>
Rémunération et cotisations	4 787 630 €	4 859 428 €	5 024 487 €	5 131 974 €

A compter du 1er juillet 2023, la valeur du point est passé à 4,92278 € au lieu de 4,85003 €

La masse salariale est principalement impactée par l'ajout de 5 points d'indice à l'ensemble des agents et la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2024, et la revalorisation du point d'indice intervenue au 01<sup>er</sup> juillet 2023 sur l'année complète en 2024.

Les principales perspectives liées à l'évolution des rémunérations des agents sont notamment :

- Les avancements d'échelon
- Les avancements de grade

De nouveau, en 2024 et depuis le 1er janvier 2019, la reprise du versement des salaires du CCAS par la Ville impactera le chapitre 012 du budget (estimés à 81 000 € pour 2024). Ces frais seront reversés par le CCAS, et par conséquent, inscrits en recettes de fonctionnement sur le budget de la Ville.

### Chapitre 014- atténuations de produits

	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé prévisionnel 2023	BP 2024
<b>014 – Atténuations de produits</b>	<b>49 212 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>67 273 €</b>	<b>66 000 €</b>
739116 – Prélèvement SRU	17 212 €	10 000 €	11 426 €	10 000 €
7392221 – Fonds péréquation ress. communales et intercommunales	32 000 €	35 000 €	55 847 €	56 000 €

Le compte 739115 enregistre la participation due par la ville dans la mesure où elle n'atteint pas 25% de logements sociaux sur son territoire. En 2024, ce prélèvement est estimé à 10 000 € au vu du réalisé 2023.

En ce qui concerne le fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC), depuis 2022, la Ville est contributrice à hauteur de 55 847 € en 2023, contre 32 000 € en 2022.

### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé prévisionnel 2023	BP 2024
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>439 956 €</b>	<b>447 668 €</b>	<b>653 345 €</b>	<b>478 763 €</b>

Ce chapitre est dédié aux différentes contributions et subventions versées par la ville.

La subvention à verser au CCAS est inscrite à hauteur de 112 240 € au BP 2024, contre 85 873 € en 2023. Il convient de préciser que la subvention versée au CCAS est ajustée chaque année en fonction des besoins des services concernés et de l'évolution de la masse salariale du CCAS.

La participation à la contribution du SDIS est prévue en légère hausse à hauteur de 105 000 € au BP 2024 contre 103 500 € au BP 2023.

L'enveloppe allouée aux associations est maintenue au niveau du montant global attribué en 2023 pour un montant de 82 600 €. Cette enveloppe ne tient pas compte de la valorisation des mises à dispositions des équipements municipaux.

## Chapitre 66 – Charges financières

	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé prévisionnel 2023	BP 2024
<b>66 – Charges financières</b>	<b>19 517 €</b>	<b>28 310 €</b>	<b>29 059 €</b>	<b>29 982 €</b>
66111– Intérêts de la dette	19 869 €	27 810 €	27 806 €	29 982 €
66112– Intérêts - Rattachement des ICNE	-352 €	500 €	1 253 €	
6615 – Intérêts des comptes courants				

Ce chapitre est en hausse, compte tenu du nouvel emprunt contracté en 2023 de 2.000.000 € afin de réaliser les projets inscrits au budget d'investissement.

Par conséquent, les charges financières liées à l'emprunt, en 2024, sont estimées à 29.982 €.

## C/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT – 2 724 328,36 €

### 1/ Les recettes d'investissement

#### a/ Présentation détaillée par chapitre des recettes d'investissement

	BP 2023 (BP voté +RAR)	RAR 2022	Réalisé + RAR prévisionnel 2023	BP 2024 (hors RAR)
13 - Subventions d'investissement	2 121 971 €	1 280 346 €	1 161 626 €	1 085 442 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000 000 €		2 000 000 €	857 160 €
10 -Dotations, fonds divers et réserves	100 000 €		97 781 €	155 000 €
024 - Produit des cessions	11 660 €			
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>4 233 631 €</b>	<b>1 280 346 €</b>	<b>3 259 407 €</b>	<b>2 097 601 €</b>
021- Virement de la section de fonctionnement				326 727 €
040 - Transfert entre sections			246 975 €	200 000 €
041 - Opérations patrimoniales	100 000 €		3 652 €	100 000 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>100 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>250 627 €</b>	<b>626 727 €</b>
001- Solde d'exécution reporté			1 206 484 €	
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>4 333 631 €</b>	<b>1 280 346 €</b>	<b>4 716 518 €</b>	<b>2 724 328 €</b>

## Chapitre 13 – Subventions d'investissement

La majorité des subventions d'investissement dont la commune pourra bénéficier proviendront des dispositifs d'appui de la communauté d'agglomération (Fonds de concours et contrat de territoire), de l'Agence de l'eau, du Département du Val d'Oise et de la Région Ile de France.

En 2024, les subventions inscrites au BP porteront essentiellement sur :

- La réhabilitation des granges de la ferme Cavan (Contrat d'aménagement régional et Fonds de concours de la CACP) proratisée à hauteur des dépenses pour un montant global de 496 K€ (50% au BP 2024 et 50% au BP 2025).
- Le lancement de l'aménagement extérieur de la Ferme Cavan en co-maitrise d'ouvrage avec CDC Habitat (Fonds de concours de la CACP) proratisée à hauteur des dépenses pour un montant global de 103 K€ (50% au BP 2024).
- Les travaux de réhabilitation thermiques réalisés dans les écoles (Département, Fonds scolaire et DETR) pour un montant de 93 K€
- Réaménagement de la cour d'école des Croizettes (Contrat d'aménagement régional, Agence de l'eau et Fonds de concours de la CACP) pour un montant de 196 K€.
- L'aménagement des espaces extérieurs jouxtant le parking des Croizettes (Région, Département, Agence de l'eau et Fonds de concours de la CACP) proratisée à hauteur des dépenses pour un montant global de 111 K€ (33% au BP 2024).

## Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Il n'est pas prévu de faire de contracter un nouvel emprunt en 2024, le montant de 857 160 € inscrit au BP 2024 correspond à un emprunt d'équilibre qui sera neutralisé après affectation des résultats 2023 et intégration au BS 2024.

## Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre enregistre le montant du FCTVA attendu, soit 135.000 € pour 2024 (déclaration des investissements réalisés en 2022). En effet, le FCTVA est calculé au vu des dépenses réalisées en N-2. Au vu des projets d'investissement entre 2022 et 2025, les recettes du FCTVA devraient nettement s'accroître à partir de 2025.

Le produit de la taxe d'aménagement est estimé à 20.000 €.

## Chapitre 024 – Produits de cessions

Le réalisé prévisionnel 2023 correspond à la cession de deux parcelles pour un total de 11 660 €.

## 2/ Les dépenses d'investissement

### a/ Présentation globale par chapitres des dépenses d'investissement

	BP 2023 (BP voté +RAR)	RAR 2022	Réalisé + RAR prévisionnel 2023	BP 2024 (hors RAR)
10 - Dotations, fonds divers et réserves	22 000 €		2 235 €	3 000 €
20 – immobilisations incorporelles		13 141 €	13 141 €	
21 – immobilisations corporelles	3 945 933 €	1 067 508 €	2 459 000 €	2 323 013 €
23 – immobilisations en cours			10 929 €	20 000 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	250 360 €		250 353 €	275 815 €
020 – dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>4 218 293 €</b>	<b>1 080 649 €</b>	<b>2 735 658 €</b>	<b>2 621 828 €</b>
040 - Transfert entre sections	2 500 €		2 977 €	2 500 €
041 - Opérations patrimoniales	100 000 €		3 652 €	100 000 €

<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>102 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>6 629 €</b>	<b>102 500 €</b>
001- Solde d'exécution reporté				0 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>4 320 793 €</b>	<b>1 080 649 €</b>	<b>2 742 287 €</b>	<b>2 724 328 €</b>

- *Il est précisé que les restes à réaliser (RAR) seront intégrés comptablement au Budget Supplémentaire (BS 2024).*

Le remboursement en capital de la dette est prévu à hauteur 275 815 € en 2024 contre de 250 353 € en 2023, compte tenu du nouvel emprunt contracté en 2021 d'un montant de 2 000 000 € et réalisé en 2023. Le montant du remboursement du capital de la dette est financé totalement par l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement.

De nouveau pour 2024, le programme d'investissement des travaux des bâtiments communaux, de l'achat d'équipements, du renouvellement du matériel informatique dans les écoles, du maintien des voiries et espaces verts se poursuit.

En 2024, la ville mettra en œuvre, notamment, les opérations suivantes :

- La requalification et la réhabilitation des bâtiments de la Ferme Cavan
- Le lancement de l'aménagement extérieur de la Ferme Cavan en co-maitrise d'ouvrage avec CDC Habitat
- Le réaménagement de la cour d'école des Croizettes,
- L'aménagement des espaces extérieurs jouxtant le parking des Croizettes.